



POUR LA RECONNAISSANCE EUROPEENNE DU DEASS AU NIVEAU « BACHELOR »

Cette question mobilise l'ANAS depuis plus de deux ans. En effet, c'est en novembre 2006 que le Comité National de l'ANAS confie à Cristina DE ROBERTIS la mission de s'attacher de ce dossier.

Le projet comporte un objectif général et 4 objectifs spécifiques:

- Obtenir la reconnaissance européenne du DEAS au niveau « bachelor » (Licence) dans la nomenclature des formations supérieures en L M D (Processus de Bologne).
- Préparer un dossier argumenté.
- Créer un réseau partenarial.
- Mobiliser la profession.
- S'adresser aux bons interlocuteurs aux bons décideurs au bon moment et avec suffisamment d'influence.

Depuis cette date deux étapes ont été franchies qui correspondent bien aux deux premiers objectifs spécifiques.

Ainsi, dès fin 2006 à juillet 2007 est entrepris un travail d'étude, de documentation, d'exploration des avancées européennes dans ce domaine et sont pris un certain nombre de contacts avec des personnes ressources.

Une première note d'étape est présentée en janvier 2007 et complétée en février. Elle s'intitule « La structuration européenne des diplômes ». Ce document explique les traités européens qui mettent en place le « processus de Bologne » qui doit aboutir en 2010 à la création d'un espace européen des formations supérieures. Elle structure les enseignements en trois niveaux L (licence ou bachelor en anglais) M (maîtrise) et D (doctorat) respectivement 3, 5 et 8 ans d'études. Les enseignements sont organisés par semestres et comportent un certain nombre de « Crédits » (nombre d'heures travaillées par l'étudiant).

Une étude comparative entre les formations de travail social européenne a été entreprise, avec la contribution de la Commission Internationale de l'ANAS. En mai 2007 une note d'étape présentait le tableau comparatif des études de travail social en Europe. Il ressortait que la presque totalité des pays européens organisaient déjà leurs études de TS en crédits et obtenaient le niveau de reconnaissance « Bachelor » (L).

Le rapport final de cette étape a été présenté en juillet 2007 au Bureau de l'ANAS. Une synthèse a été publiée dans la Revue Française de Service Social N° 226 d'octobre 2007.

S'ouvre alors une deuxième étape de mobilisation autour du deuxième objectif : créer un réseau partenarial.

L'ANAS a été à l'initiative de la première rencontre entre AFORTS et GNI¹ sur ce sujet en octobre 2007. C'était une première pour eux de travailler ensemble sur cette question. En même temps la Direction Générale des Affaires Sociales a confié une mission d'étude sur ce sujet à un groupe de travail de la Commission Paritaire Consultative et ces deux associations ont participé à l'élaboration d'un rapport adopté en janvier 2009.

L'ANAS a contacté et invité à une réunion les autres associations professionnelles de travailleurs sociaux : France ESF (Conseillères en Economie Sociale et Familiale), la FNEJE (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants) et la naissante association des éducateurs spécialisés, l'ONES (Organisation Nationale Educateurs Spécialisés). La première réunion a eu lieu en juin 2008 et s'est conclue par une volonté de travailler ensemble pour obtenir cette reconnaissance, et un communiqué commun diffusé par les 4 associations, repris par les ASH² et publié dans la RFSS N° 232 - I / 2009.

Une nouvelle réunion regroupe cette fois l'ensemble de ces partenaires en janvier 2009. Le groupe de travail de la DGAS présente son rapport qui est accepté à l'unanimité dans lequel il préconise la mise en crédits des formations de travailleurs sociaux - niveau III à 180 crédits. Toutefois il restera à obtenir sa mise en place effective, les modifications que cela implique dans l'organisation des cursus de formation, et surtout la reconnaissance du niveau de qualification du diplôme.

En effet, le Cadre européen des Certifications établit 8 niveaux de savoirs, aptitudes et compétences correspondant aux qualifications qui vont du niveau 1 (études primaires) au niveau 8 (doctorat). Le niveau Bachelor (L) est le niveau 6. De plus pour les trois niveaux de l'enseignement supérieur (L M D) Les Descripteurs de l'Enseignement Supérieur (dits descripteurs de Dublin) spécifient les résultats attendus aux personnes titulaires du niveau Bachelor (L).

Le tableau sur les Descripteurs de l'Enseignement supérieur et du Cadre Européen des Certifications a été élaboré par Cristina DE ROBERTIS et la commission Formation de l'ANAS pour faire valoir le niveau de compétence des assistants de service social correspondant au niveau Bachelor de la nomenclature européenne. Ce travail montre que les référentiels, les études, et le niveau de qualification correspondent bien aux exigences européennes pour le niveau Bachelor (L).

Aujourd'hui, pour faire avancer notre reconnaissance, nous abordons les deux derniers objectifs de notre projet : mobiliser la profession et s'adresser aux bons interlocuteurs, aux bons décideurs, au bon moment et avec suffisamment d'influence. Le courrier commun du 25 juin 2009 adressé par les 4 organisations professionnelles au Président de la République s'inscrit pleinement dans cette démarche. Il sera suivi d'un courrier au Directeur de la Direction Générale de l'Action Sociale accompagné de notre tableau sur les Descripteurs de Dublin. C'est autour de cette initiative que nous pourrons, si nécessaire, mobiliser l'ensemble des professionnels à partir de la rentrée.

Bilan d'étape

Depuis deux ans et demi, nous avons parcouru du chemin. Cela a représenté un engagement important de l'association. La qualité de nos analyses et de nos productions, ainsi que la démarche visant à associer des acteurs tels que les associations des centres de formation ou les

¹ Associations regroupant les centres de formation en TS

² ASH N° 2577/ 17.10.2008

associations professionnelles font que l'ANAS est au centre et en pointe du mouvement en cours. C'est aussi un moyen de rappeler et de rendre visible ce que notre profession est, ce que les professionnels peuvent défendre alors que nous sommes placés actuellement dans une tension chaque jour plus difficile.

Alors, nous avons espoir d'être la génération qui va voir sa professionnalité reconnue à son niveau. L'harmonisation du cadre européen nous y aide. Mais nous ne nous en contenterons pas. Nous sommes et resterons encore une fois acteurs de notre histoire.

25 juin 2009

Cristina DE ROBERTIS

Laurent PUECH, vice-président